

LOI N° 2017/008 DU 12 JUIL 2017

AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER L'ACCORD DE COOPERATION TECHNIQUE EN MATIERE FONCIERE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE, SIGNE LE 24 MARS 2016 A TUNIS



*Le Parlement a délibéré et adopté, le  
Président de la République promulgue la  
loi dont la teneur suit :*

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord de coopération technique en matière foncière entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République Tunisienne, signé le 24 mars 2016 à Tunis.

**ARTICLE 2.**- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 12 JUIL 2017

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**



The seal is circular and contains the text "REPUBLIQUE DU CAMEROUN" at the top, "Paix Travail Patrie" in the middle, and "LE PRESIDENT" at the bottom. It also features the national emblem of Cameroon. A signature is written across the seal.

**PAUL BIYA**